



Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

107 boulevard du Grand Cerf – CS 70432

86011 POITIERS Cedex

05 49 62 67 52 – contact@epfna.fr – epfna.fr

Directeur Général : Sylvain BRILLET

Directeur Territorial Vienne : Louis ANDREO

Présentation de la structure

Acteur majeur de la sobriété foncière et de la production de projets depuis plus de 17 ans, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) accompagne les territoires, durablement et qualitativement, dans leurs politiques de logement, de développement économique et de lutte contre l'artificialisation. Opérateur public de l'État, l'EPFNA met à disposition son ingénierie et ses outils d'intervention pour prendre en charge le volet foncier des opérations d'aménagement et des projets de renouvellement urbain.

Présentation de son périmètre d'intervention

Toutes les collectivités territoriales de la Vienne. Un large spectre d'interventions s'adressant à toutes les typologies de communes, du bourg rural à la ville-centre, pour tous types et toutes tailles de projets, de quelques dizaines de m² à plusieurs hectares. Pour bénéficier de l'accompagnement de l'EPFNA, la collectivité doit prendre contact avec la direction territoriale. Après échanges et validation de l'opportunité d'intervention, l'EPFNA propose, en fonction de la maturité du projet, la signature d'une convention d'étude, de veille ou de réalisation, qui précise le projet de la collectivité, les fonciers nécessaires à la réalisation de ce projet, le budget prévisionnel et la durée de mobilisation de l'EPFNA.

Présentation de ses différents domaines d'intervention

Projets concernés : production de logements, notamment sociaux, requalification de friches, redynamisation de cœur de ville, développement économique, lutte contre l'étalement urbain et préservation de l'environnement

Appui technique en amont permettant d'accompagner la collectivité dans la définition et l'élaboration de sa stratégie foncière, en lien avec un projet de territoire ou une politique publique (habitat, développement économique). L'action de l'EPFNA se déploie en complémentarité de celle des autres acteurs locaux de l'ingénierie.

Si besoin, l'EPFNA peut, dans le cadre d'une convention, réaliser (ou faire réaliser) des études préalables.

Appui opérationnel pour valoriser un foncier :

- Acquisition, par le biais d'une négociation amiable, d'une préemption ou en ayant recours à l'expropriation
- Gestion : l'EPFNA assure la bonne gestion du bien et peut conduire les travaux de démolition ou de dépollution nécessaires à la réalisation projet
- Cession à opérateur : si le bien n'a pas vocation à être racheté par la collectivité, l'EPFNA accompagne celle-ci dans la recherche d'un acquéreur (bailleur social, opérateur immobilier, etc.) et dans le montage de l'opération